# Helsana - Assurance hospitalisation complémentaire

Certains d'entre vous ont reçu récemment un courrier d'Helsana vous informant des modifications apportées au portefeuille d'assurances complémentaires d'Helsana à compter du 1er janvier 2019.

Helsana a créé deux nouveaux produits d'assurance appelés «Hospital Semi-Privée» et «Hospital Privée» qui remplaceront les produits d'assurance actuels «Hospital Plus» et «Hospital Comfort» à compter du 1er janvier 2019.

Le changement vers les nouveaux produits est facultatif pour toutes les personnes assurées ayant souscrit les assurances complémentaires «Hospital Plus» et «Hospital Comfort» avant le 30 décembre 2018. En clair, cela signifie qu'Helsana continuera à proposer les avantages pour «Hospital Plus» et Confort "pour ceux qui les ont souscrits avant cette date.

Veuillez noter que Helsana n'a envoyé cette lettre de communication qu'aux employés pour lesquels le passage au nouveau produit aura un impact positif sur la prime (ou au moins pour l'un des membres de leur famille).

Malheureusement, ni HR ni notre courtier Swiss Risk & Care n'ont été informés au préalable par Helsana. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été en mesure de vous fournir plus d'informations et de prendre position plus tôt.

Firmenich a décidé de laisser la liberté de choix à chaque employé afin que vous puissiez choisir le produit qui vous convient le mieux.

Cependant, avant de prendre une décision concernant l'une ou l'autre de ces options, veuillez trouver ci-dessous un résumé des informations importantes à connaître sur les produits actuels et nouveaux.

#### Niveau de prime et évolution dans le temps

La nouvelle prime d'assurance proposée n'est pas toujours favorable et dépend du canton dans lequel vous vivez. De plus, alors que la prime du nouveau produit pourrait être plus avantageuse dans la catégorie d'âge actuelle, la tendance à la hausse de la prime dans les futures catégories d'âge est beaucoup plus significative. La solidarité entre générations n'est plus prise en compte par le nouveau produit.

Vous pouvez le vérifier dans la lettre d'Helsana en comparant les taux dans le temps.

Cependant, étant donné que les produits actuels (Hospital Plus et Hospital Comfort) sont fermés aux nouveaux assurés, il est important d'avoir en tête le montant des primes devrait avoir tendance à augmenter de plus en plus avec le temps.

## Cliniques et hôpitaux couverts par le nouveau produit

Aujourd'hui, avec les nouveaux produits, les prestations semi-privées et privées dans les cliniques et les hôpitaux suivants ne sont plus prises en charge par Helsana, alors que les prestations de l'assurance de base sont, elles, maintenues. Cela est dû à l'échec des négociations tarifaires entre l'assurance et les hôpitaux. (Notez que Bâle et Nyon sont déjà exclus du produit actuel).

Canton	Nom	Lieu
BS	Hôpital universitaire	Bâle
GE	Clinique des Grangettes (dès le 01.01.2019)	Genève
GE	Clinique La Colline	Genève
VD	Clinique Bois-Cerf	Lausanne
VD	Clinique Cecil	Lausanne
VD	Clinique Bois-Bougy	Nyon
ZH	Klinik im Park	Zurich
ZH	Klinik Pyramide (dès le 01.01.2019)	Zurich

https://www.helsana.ch/docs/hopitaux-et-medecins-sans-couverture-des-couts.pdf

Cela signifie que la liberté de choix de votre médecin - chirurgien en cas de traitement nécessitant une hospitalisation peut être limitée à l'avenir.

## Différences de couverture entre le produit actuel et le nouveau produit

Vous trouverez ci-joint un tableau résumant les différences de couverture entre le produit actuel et le nouveau produit.

#### Que faire?

- a) Si vous souhaitez passer au nouveau produit à compter du 1er janvier 2019: vous pouvez remplir le talon de réponse fourni dans la lettre Helsana et le renvoyer à Helsana avant le 20 novembre 2018.
- b) Si vous souhaitez rester dans le produit actuel: aucune action n'est requise de votre part. Il est important de noter qu'un transfert vers ces nouveaux produits Helsana sera toujours possible à l'avenir avec un préavis de 30 jours pour le début du mois.

## Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce sujet, nous vous invitons à contacter directement les spécialistes santé de Swiss Risk & Care au +41 58 178 85 25. firmenich-healthcare@swissriskcare.ch

Meilleures salutations,

Marc Lebrun HR Director, Service Delivery & Payroll Firsa